

EXEMPLE SOUMIS AU PACTE MONDIAL DE L'ONU PAR LE GROUPE GPV – PRINCIPE 8

Nom de l'entreprise : GPV Groupe

Engagement de la Direction :

La direction du Groupe GPV, représenté par Franck Glaizal son PDG, poursuit son engagement sur le respect des dix principes de Global Compact. Par ailleurs elle continue de promouvoir ces principes auprès de tous ses partenaires, clients, fournisseurs, associations, fédérations, ...

Activité : conception, fabrication et commercialisation d'emballage postal papier (enveloppes, pochettes, etc.) – Fait partie des leaders européens du secteur.

Effectif : 1300

Titre de l'exemple : Mise en place d'un indicateur de suivi des ventes de produits éco-responsables

Principe du Pacte Mondial concerné :

Principe 8 :

« Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement »

Actions mises en œuvre et bénéfiques pour l'entreprise :

Communication :

Depuis plusieurs années le groupe GPV s'est investi dans la protection de l'environnement. Cette démarche a permis de développer une large gamme d'enveloppes et de pochettes postales éco-responsables reconnaissables sous plusieurs labels comme : NF environnement, PEFC, FSC, Imprim'Vert...

Afin de faciliter le choix du consommateur vers des enveloppes plus respectueuses de l'environnement le groupe GPV a créé une marque repère « GPV Green ». Une présentation complète des produits GPV Green est disponible sur le site internet du groupe, www.groupe.gpv.com

Une grande campagne de sensibilisation auprès du grand public a été lancée pour inciter les usagers à acheter des enveloppes éco-conçues de la gamme EraPure, notamment au travers du site : www.gpvgreen-cdansmanature.com

Choix de l'exemple :

L'objectif de 2009 est d'évaluer l'impact des achats éco-responsables sur les offres produits du Groupe et d'augmenter leur volume de vente, qui représente en 2008, 12% des ventes réalisées sur le marché de la distribution. En effet, plus les consommateurs sont confortés dans l'achat de produits éco-responsables plus la chaîne de fabrication, depuis les matières premières jusqu'au produit fini sera tenue d'intégrer la protection de l'environnement dans son activité. Pour évaluer

Les actions déjà en place ou en cours :

Création d'une marque repère : « GPV Green »,
Offre de gammes labellisées très élargies composant 70% des références proposées,
Participation active à l'élaboration d'un nouvel écolabel européen « Paper by Nature »,
Campagne marketing incitative à l'achat éco-responsable,
Conférences auprès des acheteurs : salon « Assist'Expo », groupement d'imprimeurs, collectivités locales,
Mise en place d'un tableau de suivi des consommations de papiers labellisés

Les actions à venir :

Suivi d'un indicateur de l'activité de GPV représentatif de l'augmentation des volumes de vente des enveloppes et pochettes éco-responsables.

L'indicateur pris en compte sera le suivant :

Part de papiers écolabellisée / part de papier globale consommée

L'objectif est d'augmenter cet indicateur de 10% courant 2009.

Pays dans lesquels les changements ont été effectués :

France, extensible aux autres filiales européennes (Angleterre, Bulgarie, Hongrie, Roumanie).

5 mots clés décrivant l'exemple :

Achats éco-responsables, enveloppes, pochettes, GPV Green, écolabels

Coordonnées du contact dans l'entreprise

Nom : Isabelle VOYER - **Email** : isabelle.voyer@gpv.eu –

Liens Internet correspondant aux autres documents relatifs au Pacte Mondial : <http://www.groupe-gpv.com/>